la constitution civile du clergé. A l'âge de 86 ans, il se trouve parmi les prêtres détenus à la Retraite des femmes et, le 15 mai 1794, il fut sursis à son envoi à Josselin avec les autres.

GROIX.

L'île de Groix reçut la lumière de l'évangile au moins dès la fin du vᵉ siècle, puisque Saint-Gunthiern y avait, pendant plusieurs années, mené la vie solitaire, avant de la quitter, vers l'an 500, pour s'établir à Anaurot, aujourd'hui Quimperlé. Les actes de la vie de Saint-Guenhaël, qu'on suppose y avoir terminé ses jours, vers 580, viennent à l'appui de cette assertion, en représentant l'île comme peuplée d'un grand nombre de solitaires à l'arrivée de ce saint. Si on ajoute que saint Tudy y vint également mourir, au commencement du viiᵉ siècle, il sera bien permis de conclure que ce petit coin de terre a été singulièrement privilégié.

Au commencement du xiᵉ siècle, Groix possédait deux églises : celle de Saint-Gunthiern, probablement la plus ancienne de l'île, bâtie sur l'emplacement de l'oratoire de ce saint, devenue plus tard chapelle prieurale, et celle de Saint-Meloir qui fut la première église paroissiale. Avec leurs dépendances, elles furent, en 1037, données par Huélin, seigneur du Kemenet-Héboë, à l'abbaye de Quimperlé qui s'en servit pour fonder le prieuré de Saint-Gunthiern, dont elle établit le siége dans la première, située à une des extrémités de l'île (1). La seconde perdit plus tard son titre et fut, à une date inconnue, remplacée par celle de Saint-Tudy. Ainsi, par une disposition particulière et remarquable de la Providence, l'île de Groix se retacha par de nouveaux liens à l'abbaye de Quimperlé.

On pourrait chercher le motif de ces rapports dans le fait suivant. Pour les soustraire aux ravages des Normands, qui ruinèrent le monastère de Sainte-Croix, les religieux emportèrent les nombreuses et précieuses reliques possédées par l'abbaye et les cachèrent dans l'île de Groix. Comme la tourmente avait eu une longue durée, les successeurs des anciens moines savaient seulement que l'île renfermait un trésor d'une incomparable valeur pour eux, mais ils en ignoraient le lieu précis. Ce fut bien longtemps après et à la fin du troisième quart du xiᵉ siècle qu'ils eurent le bonheur de le retrouver. La découverte s'en fit par le moine Ocdrius, membre du prieuré de Saint-Gunthiern. Il y avait « les reliques de Saint-Gunthiern, avec sa vie écrite sur un cayer fort gasté de vieillesse ; une partie du chef de Saint-Guénolé, des reliques des

(1) Dom Morice, p. I, col. 273.

Saints Paulennan, Symphorien, Tenennan, Guedian, Guenel, Idunet, et autres saints (1) ».

A partir de cette époque jusqu'à la fin du XVIIe siècle, l'unique paroisse de l'île, du doyenné des Bois, fut un vicariat perpétuel à la présentation de l'abbé de Sainte-Croix qui la fit desservir pendant longtemps par ses moines et perdit, au siècle dernier, son droit de patronage auquel s'est substituée la collation libre.

Je ne m'arrêterai point à réfuter l'assertion d'Ogée qui attribue à l'île deux paroisses (2), ni celle de M. Jégou qui gratifie le prieur de Saint-Michel des Montagnes, en Plœmeur, du titre de recteur primitif (3); mais je prouverai, par les dîmes, les oblations et le catalogue des titulaires, que l'abbaye de Quimperlé jouit, à cause uniquement de son prieuré de Saint-Gunthiern, du droit de patronage sur la paroisse de Saint-Tudy jusqu'à ce que, sans doute par la négligence des abbés, s'y établit l'alternative, au commencement du siècle dernier. Le prieur de Saint-Gunthiern, et non celui de Saint-Michel, était le principal gros décimateur de l'île; nous en trouvons la preuve dans la déclaration officielle faite, en 1619, par le vicaire perpétuel lui-même. Ce document nous apprend, en effet, que les dîmes perçues alors dans l'île par le prieur de Saint-Michel ne dépassaient point 6 ou 7 minots de froment et le double d'avoine, tandis que celui de Saint-Gunthiern y recueillait environ 100 minots de froment et autant d'orge. Le prieur de Saint-Guenhaël de Caudan et l'abbé de Saint-Maurice de Carnoët, qui avaient aussi des dîmes dans l'île, étaient même mieux partagés que ce prieur de Saint-Michel, puisque le premier en retirait douze minots de froment et autant d'avoine, et le second, dix-huit minots de froment et dix-huit autres d'avoine. Quant au vicaire perpétuel, il n'y avait que des prémices évaluées par lui à environ quarante minots de froment, mesure d'Hennebont. Il faut ajouter que l'abbaye lui fournissait, en outre, une portion congrue qui, à la fin, s'éleva jusqu'à la somme de 500 livres. Mais il n'avait aucune part aux offrandes qui tombaient dans les nombreuses chapelles de l'île; elles tournaient exclusivement au profit du prieur de Saint-Gunthiern. Cette même déclaration, n'attribuant aucune part de ces revenus à nul autre établissement, nous permet, je crois, de faire justice d'une assertion émise, après Ogée, par Cayot-Delandre dans l'article qu'il a consacré à cette île et où il dit que « au milieu du XIIe siècle, le comte de Nantes en donna la propriété à l'abbaye des Bénédictines de Saint-Sulpice, près de Rennes, dont Marie,

(1) Dom Placide Le Duc, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 95.

(2) *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, art. Groix.

(3) *Annales lorientaises*, aux bulletins de la société polymathique, années 1866-1868.

fille d'Etienne, roi d'Angleterre, était alors abbesse (1). Si elle a réellement eu lieu, ce qui n'est guère probable, cette donation ne dut produire aucun effet. Dans le cas contraire, les moines de Quimperlé n'auraient pas manqué de défendre leurs droits et, au besoin, de soutenir un bon procès. Or, on n'en trouve nulle trace dans l'histoire de leur abbaye.

Les huit frairies suivantes se partageaient le territoire de l'île : Loctudy, le Mené, Locmaria, Loqueltas, Lomelaër, Saint-Laurent, Saint-Jean, Sainte-Brigitte, auxquelles correspondaient les chapelles de Saint-Tudy, de Saint-Gildas, de Saint-Meloir, de Saint-Laurent, de Saint-Jean, de Sainte-Brigitte, de Locmaria ou de Notre-Dame du Calme, dite aussi de Notre-Dame de Placemanec. Reconstruite, cette dernière fut bénite le 5 septembre 1734. Il y avait, en outre, les chapelles de la Trinité ou de Saint-Sauveur, de Saint-Gunthiern, de Saint-Michel, de Saint-Nicolas et de Saint-Amand (2). L'abbé Cillart cite, en plus, celles de Saint-Léonard, au village de Quelhuit, de la Vraie-Croix et de Saint-Hilaire.

Dans les temps modernes, cette île fut souvent ravagée par les ennemis de la France. En l'année 1663, ils l'incendièrent après l'avoir pillée. Le 14 juillet 1696, les Anglais et les Hollandais y descendirent, brulèrent les églises et enlevèrent les cloches. Quelques années plus tard, l'amiral Roock, qui commandait la flotte anglaise et avait 7,000 hommes de débarquement, se présenta devant l'île. Mais, cette fois, grâce à un singulier stratagème, le recteur sauva ses paroissiens. A cet effet, il réunit tous les habitants valides de l'île, fit habiller hommes et femmes en rouge et autres couleurs éclatantes, ajuster sur leurs têtes du goémon en forme de perruques et ordonna à tous de prendre des chapeaux, de monter sur des chevaux, des vaches, des bœufs, et, un long bois à la main, de passer et repasser en bon ordre sur la côte. Les ennemis les prirent pour des dragons, levèrent l'ancre et s'éloignèrent. Pour le récompenser de cette action, le roi accorda, le 30 janvier 1704, à cet ingénieux recteur une pension de 500 livres sur l'évêché d'Agen. A quarante ans de là, un autre recteur de Groix se vit gratifier d'une semblable distinction. En 1742, une pension de 600 livres fut assurée à Maurice Le Poullic, pour avoir, par un dévouement extraordinaire, préservé ses paroissiens contre les horreurs de la famine (3).

La très-vieille église paroissiale fut abattue en 1755 et l'on se mit immédiatement à l'œuvre pour la reconstruire; mais, l'argent faisant défaut, les travaux traînèrent en longueur. Aussi la première pierre de la longère nord ne se posa-t-elle que le 30 juillet 1758. Il parait que

(1) *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, p. 490.

(2) M. Jégou, *loc. cit.*

(3) L'abbé Cillart, *manuscrit* des archives départementales.

cette réédification laissa à désirer sous le rapport de la solidité, puisque, dès 1787, la nef menaçait ruine et forçait le service religieux à se réfugier dans la chapelle de la Trinité. Le chœur, lui-même, avait besoin de réparations considérables, et, comme l'entretien de cette partie de l'édifice se trouvait à la charge des gros décimateurs, appel fut fait à leurs bourses.

En dehors du prieuré de Saint-Gunthiern, dont l'histoire trouvera ailleurs sa place, l'île de Groix ne possédait probablement aucun autre bénéfice secondaire. On trouve bien parfois, dans les archives, mention d'un *prieuré de Saint-Léonard* ; mais il y a tout lieu de croire que c'est par erreur et par confusion avec celui de Saint-Gunthiern, dont le service religieux fut, peut-être, pendant quelque temps transféré dans la chapelle de Saint-Léonard.

Titulaires de Groix.

1512-1530. † Yves de Coëtnours. Le bénéfice lui fut contesté par Jean de Perrien, clerc de Tréguier et commensal de l'évêque Robert Guibé. Mais, sur une transaction du 29 mai 1512, ce dernier résigna ses prétentions entre les mains du Pape, le 10 juin suivant, moyennant une pension annuelle de 65 livres et la réserve de reprendre la paroisse à la première vacance.

1530. Jean de Perrien.

1561. R. Jacques Gohoric résigna en faveur du suivant.

1561-1573. † Jean Stéphan, pourvu par le Souverain-Pontife.

1597-1601. R. Louis Le Cognic, de Séglien et prieur de Saint-Gunthiern.

1601-1615. R. François Le Gal, de Léon, résigna en faveur du suivant.

1615-1623. Julien Le Milloch, clerc et originaire de l'île, pourvu par l'Ordinaire le 1er juin 1615, prit possession le 17.

1623-1624. Jacques Le Nozeau, prêtre à Groix dès 1619, paraît aux registres du mois de juin 1623 au 31 mars 1624.

1624-1647. Charles Le Prado figure aux mêmes registres du 13 novembre 1624 au 10 mars 1647.

1647-1652. R. Guillaume Le Blouch, pourvu par le chapitre de Vannes le 5 avril 1647, prit possession le 10 et devint ensuite vicaire perpétuel de Locoal.

1652-1653. Charles Le Gal se trouve jusqu'au 25 novembre 1653.

1654-1693. † Jean Loget fut enterré à Groix, le 27 mars 1693.

1693-1695. R. Michel-Gourdy, prêtre du diocèse, pourvu par l'Évêque le 11 avril 1693, sur la présentation de l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, prit possession le 11 juillet. Il résigna entre les mains du Pape, le 1er mars 1695, en faveur du suivant.

1695-1717. † Yves Uzel, prêtre à Plouhinec, pourvu par le Pape, le 1er mars 1695, prit possession le 1er mai. Il eut une pension pour avoir sauvé l'île, en 1703, et, par lettres des 26 mars 1704 et 13 janvier 1706, le roi prescrivit aux bateliers, qui transportaient des étrangers à Groix, d'avoir, à défaut d'officiers présents, à les lui conduire « pour rendre compte des affaires qui les font passer dans cette île, à peine de désobéissance », et s'en remit à lui, quand il n'aurait point d'ordre de ceux qui commandaient dans le pays, de disposer de l'artillerie et des gens de l'île comme il le jugerait à propos pour la défense de la paroisse. Il mourut en octobre 1717.

1718-1725. † Julien Le Cozic, de Quimper, pourvu en Cour de Rome le 13 février 1718, se vit refuser à Vannes le *visa* qui lui fut accordé à Lyon le 4 août 1719, et ne put prendre possession que le 21 janvier 1720, parce que Jean Le Moing, pourvu par l'Évêque en 1717, occupait la place. Il mourut le 12 août 1725.

1725-1741. R. Pierre Le Moing, curé de Bignan, pourvu par l'Ordinaire le 25 août 1725, prit possession le 31 et débouta J. Cordé. Malade, il donna en vain, le 23 août 1740, procuration pour résigner, à Rome, en faveur d'Henri Le Pourhiet. Enfin, il résigna entre les mains de l'Évêque le 17 avril 1741.

1741-1757. † Maurice Le Poullic, originaire et curé de Groix, pourvu par l'Évêque le 17 avril 1741, prit possession le 19. Décédé, à l'âge de 55 ans, le 15 juin 1757, il fut inhumé, le 16, dans le cimetière.

1757-1777. † Julien-Louis Jannot, aussi originaire et curé de Groix, pourvu par l'Évêque le 26 juillet 1757, prit possession le 28. Il fut enterré au cimetière, le 23 septembre 1777.

1778-1786. † Jacques Le Danvigo, prêtre de Groix, pourvu par le Pape le 9 février 1778, prit possession le 3 avril. Il fut seul à se présenter au concours. Mort, à 45 ans, le 26 mars 1786, il fut inhumé le 27 dans le cimetière.

1786-1791. Claude Laudrain, de Remungol et curé de Langoëlan, l'emporta sur tous ses concurrents au concours du 6 avril 1786, fut pourvu en Cour de Rome le 2 mai et prit possession le 25 juin suivant. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la constitution civile du clergé, il vit, le 13 juin 1791, un recteur constitutionnel s'installer à sa place. Dénoncé par ce dernier qui se plaignait de sa présence sur l'île, il dut se retirer en son pays natal.